



Communiqué de presse

La Chambre vaudoise immobilière, Romande Energie Services SA et Effitec SA concluent un accord de partenariat

La Chambre vaudoise immobilière (CVI) vient de conclure un accord de partenariat avec Romande Energie Services SA et Effitec SA. Les membres individuels de la CVI bénéficient, dès aujourd'hui, de rabais sur les prestations énergétiques et les contrôles des installations électriques proposés par ces deux sociétés. Cet accord de partenariat traduit notamment la volonté des acteurs concernés d'encourager les améliorations énergétiques dans le domaine du bâtiment.

Romande Energie Services SA (RES) et Effitec SA sont des sociétés du Groupe Romande Energie SA. RES fournit des services énergétiques comprenant notamment l'optimisation énergétique des bâtiments. Effitec propose, entre autres, des contrôles des installations électriques des bâtiments conformément à l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT).

La Chambre vaudoise immobilière (CVI) est une association privée et indépendante au service des propriétaires. Solidement implantée dans le tissu économique vaudois, elle compte plus de 13'000 membres, à l'origine de quelque 21'000 affiliations d'immeubles. Centre de compétences reconnu en droit immobilier, la CVI propose un large éventail de prestations à ses membres et clients.

Un rabais de 5%

L'accord conclu prévoit, d'une part, que RES accorde aux membres individuels de la CVI une remise de 5% sur l'ensemble de son offre de services énergétiques dans les domaines suivants : installations solaires photovoltaïques et thermiques, installations de chauffage (notamment pompes à chaleur et boilers thermodynamiques), installations de climatisation, installations électriques (éclairage intérieur et extérieur, domotique, bornes de recharge), contrats d'entretien des installations. D'autre part, l'accord dispose qu'Effitec offre aux membres individuels de la CVI un rabais de 5% sur les contrôles périodiques des installations électriques imposés par l'OIBT ainsi que ceux exigés, à certaines conditions, lors d'un changement de propriétaire.

Le rabais est accordé sur le montant net, hors taxes, de la facture globale finale comprenant la main-d'œuvre et, le cas échéant, l'équipement.

Un accord gagnant-gagnant

L'accord de partenariat s'inscrit dans le cadre de la politique développée par la CVI pour élargir et renforcer la palette de services qu'elle met à disposition de ses membres : conseils juridiques personnalisés, formations, publications, etc. En contrepartie, la CVI offre à RES et à Effitec une visibilité sur ses différents supports de communication.

Lausanne, le 23 mai 2019

Pour toutes informations :

<https://cvi.ch/devenir-membre/partenaires/>

www.romande-energie.ch/cvi

<https://www.effitec.ch/demander-une-offre>